

FAITES SAVOIR ...

Que l'Abbaye Sainte Marie du Désert, approchant de l'étape finale de sa fermeture, Dom Pierre-André Burton, Abbé de l'Abbaye Sainte-Marie du Désert, a informé les filiations de cette Abbaye de la nécessité de rechercher une autre Maison-Mère pour rester affilié à l'Ordre.

Comme le Chapitre Général ne sera pas en session avant septembre 2021, le 6 juillet 2020 le Chapitre Conventuel de l'Abbaye Sainte-Marie du Rivet, une filiation de Sainte-Marie du Désert, a voté pour changer immédiatement de filiation, et a demandé à être accepté dans la filiation de l'Abbaye de N.-D. des Neiges, au diocèse de Viviers en France.

Le 11 juillet 2020, le Chapitre Conventuel de l'Abbaye Sainte-Marie du Désert a exprimé à l'unanimité son consentement à cette décision. Le 8 mars 2020, le Chapitre Conventuel de l'Abbaye de Notre-Dame des Neiges avait accepté à l'unanimité la possibilité de la filiation de l'Abbaye de Sainte-Marie du Rivet puisque la Communauté de Sainte-Marie du Désert ne pouvait plus continuer son service.

L'Abbé Général et son Conseil, lors de leur réunion du 21 août 2020, ont accepté à l'unanimité la décision de l'Abbaye Sainte-Marie du Rivet d'être affiliée à l'Ordre par la paternité de l'Abbaye de Notre-Dame des Neiges.

Nonobstant toute disposition contraire, cette décision prend effet immédiatement, quoique sujette à révision lors du prochain Chapitre Général.

Casa Generalizia Trappisti
Rome, Italie
21 août 2020



Dom Eamon Fitzgerald, ocso
Abbé Général